

# LES AIDES AUX APPRENTI(E)S

(Année de formation 2019/2020)



## ▶ Les aides

### ▶ Gratuité de la formation

▶ Restauration : 2,50 € par repas

▶ Hébergement : 9 € par nuitée

} Les tarifs du Campus tiennent compte de cette déduction.

▶ Aide au premier équipement professionnel : Pour tous les nouveaux contrats d'apprentissage de niveau III et IV, le Campus distribue l'équipement spécifique à chaque jeune / métier.

▶ Fonds social d'aide aux apprentis : Il intervient en cas de difficultés financières après étude du dossier (demande à retirer au Campus).

▶ Carte Etudiant des Métiers : Réduction auprès de divers prestataires

▶ Aide au passage du permis de conduire B : Soumise à conditions

## CONTACTS

05 49 62 24 90

infogen@cfametiers86.fr

www.cm-86.fr



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne

